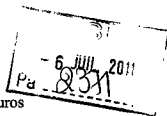


AAF-SA

Société anonyme au capital de 5.335.715,60 euros
Siège social : Rue William Dian, 27620 Gasny
775 574 213 R.C.S. Evreux



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2010

Le 25 juin 2010, à 10 heures 30, les actionnaires d'AAF-SA, société anonyme au capital de 5.335.715,60 euros, dont le siège social est situé Rue William Dian, 27620 Gasny, se sont réunis en assemblée générale mixte au 24 rue de Prony, 75017 Paris, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence, qui est signée par tous les actionnaires présents à l'assemblée et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau.

En l'absence du Président-directeur général, M. Gérard Jean, le mandataire qui représente le plus grand nombre d'actions, préside l'assemblée.

M. Christian Cortier est désigné comme Secrétaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir sursis à l'examen de cette résolution dans l'attente du vote de la résolution suivante, décide en définitive qu'il n'y a pas lieu de renouveler le mandat d'aucun des administrateurs dont le mandat vient d'expirer, soit de MM. Kevin Lynch, Darren Allsopp et John Ferencz.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, informée de l'avis favorable de la délégation unique du personnel consultée sur le projet de transformation et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société, qui atteste notamment que le montant des fonds propres est au moins égal au montant du capital social, décide la transformation de la société en une société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée générale approuve, après une lecture article par article, le projet des statuts sous la forme d'une société par actions simplifiée.

En particulier, l'assemblée générale approuve l'article 3 des nouveaux statuts qui supprime l'acronyme "SA" dans la dénomination sociale, laquelle devient "AAF France".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de Président, M. Kevin Lynch, pour une durée qui expirera lors de l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

M. Kevin Lynch exercera ses fonctions à titre gracieux.

M. Kevin Lynch est investi des pleins pouvoirs afin de représenter et d'agir en toute circonstance au nom de la société. M. Kevin Lynch assumera la direction de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers, sous réserve des limitations de pouvoirs stipulés dans les nouveaux statuts et de la politique interne du groupe auquel la société appartient imposent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

En conséquence des trois dernières résolutions, l'assemblée générale décide que la transformation de la société en une société par actions simplifiée est effective à compter de ce jour.

Les fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ne sont pas modifiées par la transformation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

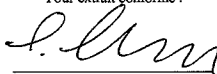
Neuvième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal a été dressé et signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour extrait conforme :



Secrétaire de l'assemblée générale

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE LOUVIERS

Le 20/04/2011 Bordereau n°2011/530 Case n°7

Enregistrement : 125 € Pénalités : 18 €

Total liquidé : cent quarante-trois euros

Montant reçu : cent quarante-trois euros

Le Contrôleur

Le Contrôleur des impôts
MICHAEL LENCIA